

APPEL A LA VIGILANCE

60 %

des personnes ayant recours à des pratiques de soins non conventionnelles (PSNC) sont atteintes d'un cancer

20 %

Des dossiers traités par le Conseil National de l'Ordre des Médecins concernent les PSNC.

38 %

des saisines de la MIVILUDES concernent la santé.

Centre d'accueil, d'écoute, d'information et de prévention, le CAFFES, fort de l'expérience acquise par ses administrateurs, bénévoles, salariés, vacataires depuis près de 50 ans, accompagne des familles et personnes subissant ou ayant subi une emprise sectaire, de quelque nature qu'elle soit.

A l'occasion de la tenue de **deux salons bien-être organisés ce samedi 25 mai** :

- L'un par le collectif de tisseuses de l'éveil et de l'épanouissement « *Osez-moi, énergies et mieux-être : vivez les autrement* » dans la salle des fêtes de Lagrange (65).
- L'autre par une esthéticienne, « *le salon du bien-être et de la détente* » dans la salle des fêtes de Villers-Vicomte (60).

Le CAFFES ne doute pas que, dans leur grande majorité, les thérapeutes et praticiens présents à ce salon ne manqueront pas de préciser que les techniques thérapeutiques qu'ils proposent ne peuvent se substituer à une prise en charge et à un avis médical. Mais il est possible que, parmi eux, d'autres exposants y fassent la démonstration de « pratiques non-conventionnelles à visée thérapeutique » pouvant déboucher sur des dérives à caractère sectaire.

Les activités proposant un bien-être se sont largement multipliées ces dernières années. Toutefois, beaucoup de pseudo-praticiens ont profité de cet essor pour proposer des techniques se révélant être une **porte d'entrée vers des dérives sectaires**.

Ces pratiques de soins non conventionnelles sont régulièrement dénoncées par la MIVILUDES (1). Elles sont principalement le fait de praticiens dépourvus de qualifications médicales qui, pourtant, prescrivent et pratiquent des soins ou des techniques de bien-être sans aucun contrôle scientifique, professionnel ou ordinal. Ces pratiques font également l'objet d'une vigilance accrue de la part du Conseil de l'Ordre national des médecins : « *Les PSNC [pratiques de soins non conventionnelles] ne sont ni reconnues, au plan scientifique, par la médecine conventionnelle, ni enseignées au cours de la formation initiale des professionnels de santé* » (2). Elles peuvent laisser place à des dérives à caractère sectaire dont les conséquences peuvent s'avérer douloureuses et/ou tragiques pour les personnes et familles qui les utilisent.

Nombre de témoignages et de récits reçus au CAFFES en attestent. Pour ces raisons, le CAFFES renouvelle son appel à la prudence et invite le public à toujours se renseigner sur les pratiques qu'on lui propose mais aussi sur l'identité, les motivations, et le contexte dans lequel exercent celles et ceux qui les proposent.

L'équipe du CAFFES
Mai 2024

(1) MIVILUDES : <https://www.miviludes.interieur.gouv.fr/>

(2) Rapport publié en juin 2023 par le Conseil national de l'Ordre des médecins : cnom_psn.pdf (conseil-national.medecin.fr)